

# La Province de Luxembourg - Territoire à Energie Positive et Coordinateur Territorial pour la Convention des Maires

Dans le souci de protéger son environnement, le bien-être de ses citoyens et faire face au défi du réchauffement climatique, la Province du Luxembourg, dans une vision durable, humaine et solidaire, a décidé de se tourner vers l'exploitation de ses nombreux potentiels énergétiques (vent, soleil, eau, ...) pour devenir en 2050, un territoire qui produira plus d'énergie qu'il n'en consommera.

Cette vision se décline en deux étapes :

## 1. Convention des Maires

Initiative européenne lancée en 2008, la Convention des Maires associe autorités locales et régionales dans un engagement volontaire visant à, d'ici 2020 - 2030 :

- La réduction des émissions CO<sub>2</sub> (- 20 % / - 40%),
- La réduction de consommation énergétique (- 20 % / - 27%)
- L'augmentation de production d'énergie renouvelable (+ 20 % / +27 %)
- La réduction drastique de la dépendance énergétique du territoire européen (400 Mds € / an)

La Province a décidé de jouer un rôle actif dans ce projet en offrant aux Communes (14 Communes au départ) un support dynamique de coordination des efforts individuels.

Au-delà des économies d'énergie, les résultats des actions entreprises par les signataires sont multiples : création d'emplois qualifiés et stables non susceptibles d'être délocalisés ; un environnement plus sain et une meilleure qualité de vie ; une nouvelle dynamique de société ; une compétitivité économique accrue et une plus grande indépendance énergétique. Ces actions servent d'exemples pour les autres Communes.

La Convention des Maires, c'est une communauté déjà forte de 178 millions d'habitants, regroupant des autorités locales qui ont pris le même engagement.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, les autorités locales s'engagent à :

- Préparer un Bilan des émissions CO<sub>2</sub> (BE) en préalable à l'adhésion ;
- Présenter un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable(PAED), approuvé par le conseil municipal, au cours de l'année suivant l'adhésion ; ce document sera soumis à l'approbation officielle du Centre commun de recherche(CRR) ;
- Publier tous les 2 ans des Rapports de mise en œuvre indiquant le degré d'exécution du plan d'action ainsi que les résultats intermédiaires obtenus ;
- Promouvoir leurs activités et impliquer leurs citoyens / parties prenantes, ce qui inclut l'organisation régulière de Journées locales de l'énergie ;
- Diffuser le message de la Convention des Maires, notamment en encourageant d'autres autorités locales à y participer et en contribuant à des événements majeurs ainsi qu'à des ateliers thématiques.

La Convention des Maires, c'est la possibilité d'un partage d'expérience unique entre signataires ; c'est aussi un formidable outil de promotion des actions communales, un puissant moteur pour encourager les citoyens à s'engager dans la même dynamique.

### **La Province s'engage dans un rôle de support personnalisé aux Communes**

La Province vous offre les services suivants :

- Etablissement du bilan CO2 de la Commune (territoire et patrimoine)
- Inscription à la Convention des Maires
- Prise en charge de l'élaboration des Plans d'Action et documents officiels pour la Convention des Maires
- Prise en charge du suivi des actions (avancement, résultats)
- Outils de suivi, sensibilisation, calcul
- Séances d'information et de sensibilisation

## **2. Territoire à Energie Positive - horizon 2050**

S'inscrivant dans une ligne d'exemplarité, la Province de Luxembourg vise pour 2050 un objectif encore plus ambitieux, à savoir la mise en place de productions d'énergies renouvelables dont le bilan sera supérieur à la consommation énergétique effective du territoire. Cette démarche volontariste vise, au travers de l'importance accordée à l'humain, à anticiper les inéluctables problèmes du futur liés à la consommation énergétique.

Les points clés :

- Communication visant à mobiliser la participation citoyenne pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments privés
- Programme d'actions visant à mobiliser l'industrie pour réduire les consommations énergétiques - favoriser l'implantation de production d'énergies renouvelables.
- Projets supra-communaux
- Etude et exploitation des multiples potentialités du territoire :  
éolien - biomasse - solaire - bio méthanisation - hydro-électricité
- Etude et mise en œuvre des nouvelles technologies de production d'énergies renouvelables
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments provinciaux
- Mise en réseau des acteurs - partenaires
- Partage des expériences avec les territoires engagés dans la même dynamique